

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation

Le Cercle d'Etude Vendée Atlantique de Kinésithérapie (ci- après dénommée « CEVAK ») est un organisme de formation dont le siège est au 28 rue Guillaume de Machaut – 85000 LA ROCHE SUR YON. Le CEVAK développe, propose et dispense des formations en présentiel, des formations à distance en mode e-learning dans le domaine de la kinésithérapie.

2. Objet

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre du CEVAK relative à des commandes passées au CEVAK par tout client professionnel, ci-après dénommé le « Client ». Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut prévaloir sur les présentes conditions de vente et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les Conditions Générales de Vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existant entre le CEVAK et le client. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'informations sur le site du CEVAK. Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part du CEVAK lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre au CEVAK à ses besoins.

3. Conditions d'inscription

A. Inscription

Les stages du CEVAK sont exclusivement ouverts aux Masseurs Kinésithérapeutes libéraux ou salariés (sauf exception précisée).

Les inscriptions sont clôturées à J-10 de chaque formation.

Une pré-inscription se fait obligatoirement sur le site : cevak.net. Le bulletin édité doit être reçu au secrétariat, dans les 8 jours qui suivent, dûment signé + cachet. L'inscription est alors validée par le CEVAK.

Si les bulletins ne sont pas reçus sous 8 jours, la pré-inscription tombe automatiquement et la place est remise à disposition.

Le bulletin doit être accompagné :

- pour les actions DPC = 1 chèque du coût du forfait pédagogique et 1 chèque du coût des repas, ou d'un RIB.

OU - pour les formations FIF-PL = 1 chèque du coût total du stage (repas inclus), ou autant de chèques que de Modules prévus sur l'année en cours (pour les stages en plusieurs modules), ou d'un RIB.

ET - d'1 chèque de l'adhésion annuelle au CEVAK de 40€, si ce n'est déjà fait (par année civile), ou d'un RIB.



Les encaissements des chèques ou les prélèvements se font :

- 1) pour les formations FIF-PL : au moment du stage.
- 2) pour les actions DPC :
 - au moment du stage si le participant a fait une demande de PEC au FIFPL, ou s'il finance personnellement sa formation
 - au moment du stage, en cas de forfait partiel auprès de l'ANDPC (le CEVAK restitue la différence au stagiaire)
 - à la fin de l'action DPC, en cas de refus de financement par l'ANDPC pour dossier incomplet.
 - si un chèque a été fourni, il sera détruit dès règlement à 100% de la formation par l'ANDPC au CEVAK.

B. Prises En Charge

Toutes les démarches relatives aux demandes de prise en charge auprès du FIF-PL ou de l'ANDPC sont à la charge des stagiaires.

Le FIFPL rembourse le stagiaire, l'ANDPC règle directement l'organisme de formation (si le stagiaire a bien effectué toutes les démarches nécessaires).

Il leur incombe également de prendre tout renseignement auprès de ces organismes financeurs, sur les modalités fixées par ces derniers (coordonnées : fifpl.fr – 01.55.80.50.00 / mondpc.fr – 01.48.76.19.05).

Cependant, le CEVAK apporte une aide aux stagiaires par la communication de textes explicatifs (dans les livrets, sur site, lors des confirmations d'inscription, lors des convocations...). Ces documents peuvent être adressés par mail ou courrier sur simple demande.

4. Dédommagement, réparation ou dédit

A. Désistement du stagiaire et conditions financières

Tout désistement doit être adressé par mail au CEVAK : secretariat@cevak.fr, avec le motif du désistement (certificat médical obligatoire pour maladie), les nom-prénom du stagiaire, le titre, dates et lieu de la formation.

En cas de désistement :

- Entre J-60 et J-30 : 40€ de frais de dossier seront retenus (sauf raison médicale)
- Entre J-30 et J : 40€ de frais de dossier et 50€ par jour de formation au titre de la réservation des repas-pauses et location de salle. En cas de raison médicale, 40€ de frais de dossier et 50€ au titre d'une journée hôtellerie seront retenus.
- En cas d'abandon de la formation en cours, la facturation sera faite au prorata du temps de formation écoulé, à laquelle s'ajoutent 50 € par jour au titre de la réservation des repas-pauses (Déduction faite des 14€ par repas non consommé)

Une facture sera alors établie et adressée au nom du stagiaire.

Les mêmes conditions s'appliquent aux employeurs des kinésithérapeutes salariés, qui recevront une facture à payer.



B. Annulation de la formation

Le nombre minimum de participants est fixé à 8.

Si ce minimum n'est pas atteint à J-15 de la formation, le CEVAK se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la formation. Les inscrits en sont alors informés par mail.

Les clauses du présent règlement restent alors applicables.

Dans le cas du report de la formation, les inscrits sont prioritaires. Ils ont un délai de 15 jours pour confirmer ou annuler leur participation aux nouvelles dates fixées. Ils en informent le CEVAK par mail ou par téléphone. Passé ce délai de 15 jours et sans réponse du stagiaire, son inscription est considérée comme annulée, son bulletin et son règlement sont alors détruits.

5. Propriété intellectuelle

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation préalable, expresse et écrite du CEVAK et du formateur ou de ses ayants droit.

6. Protection des données à caractère personnel

Le CEVAK s'engage à informer chaque stagiaire que :

- les données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre du CEVAK et du suivi de la validation de la formation,
- pour les formations E-learning, la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services,
- conformément à la loi en vigueur, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au CEVAK.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura eu accès. Le CEVAK conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à la formation, pour une période n'excédant pas cinq années.

7. Droit applicable – attribution de compétence

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le CEVAK à l'occasion de l'exécution de la convention, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de La Roche sur Yon.

8. Règles applicables

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription et disponible sur cevak.fr.



28 rue Guillaume de Machaut
85000 – La Roche-sur-Yon



secretariat@cevak.fr
02 51 47 95 95



www.cevak.fr
Suivez-nous !